

N°:	2 9 NOV 2017
Attribution:	
Information:	
Commentaire :	
AINE-	
	Information : Commentaire :

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUIT

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT.

DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Affaire suivie par Stéphane MORANCAIS

Chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires

Tél 05 56 24 82 54

stephane.morancais@developpement-durable.gouv.fr

Bordeaux, le 2 4 NOV. 2017

Monsieur le Président.

Les travaux de mise en accessibilité de la gare d'Agen sont actuellement à l'étude. Le projet est très avancé, SNCF Réseau ayant consenti une avance sur les coûts d'étude et les financements étant disponibles aujourd'hui.

Par courrier du 13 octobre, vous avez saisi M. Patrick JEANTET, président de SNCF Réseau, au sujet de ce projet, en demandant l'élaboration d'une convention engageant les partenaires de l'opération à rechercher des financements pour la phase 2 consistant à remplacer un des escaliers menant au souterrain par un escalator sur les quais 1 et 2.

Un projet de protocole établi par vos services a été adressé par mail du 6 novembre 2017 aux partenaires financiers de l'opération.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du SDNA Ad'AP (schéma directeur national d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée) portant sur les gares nationales, la gare d'Agen y figurant de façon prioritaire du fait de sa fréquentation. Les règles associées à ce programme national sont définies par le ministère en charge des transports :

- La part relevant de l'Etat est de 2M€ maximum, sur les travaux strictement dédiés aux personnes en situation de handicap : mise en place d'un cheminement en autonomie pour les personnes en fauteuils roulants, mise en place de bandes podotactiles et mise aux normes de l'éclairage public, etc. dans le respect de la loi de 2005 et des normes en vigueur;
- La part relevant de SNCF Réseau est de 4 M€ maximum sur les mêmes travaux. Elle est répercutée sur la redevance quais, comme rappelé dans le courrier que M. JEANTET vous a adressé le 10 novembre dernier ;
- Les compléments éventuels de financement sont à la charge des collectivités, ainsi que tous travaux et études complémentaires visant à une amélioration des cheminements pour les personnes valides.

Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR Maire d'Agen Président de l'Agglomération d'Agen 8 rue André Chesnier – BP 90045 47916 AGEN Cedex 9

4b, esplanade Charles de Gaulle - 33077 BORDEAUX Cedex - Téléphone 05 56 90 60 60 - Fax 05 56 90 65 00

Une nouvelle réunion de comité de pilotage, organisée par la DREAL, est programmée le 6 décembre 2017 à 14h à la DDT de Lot-et-Garonne.

L'ordre du jour portera, d'une part sur l'examen des études de niveau projet réalisées par SNCF Réseau dont le programme comporte :

- la création d'une passerelle desservant les quais 1 et 2 avec ascenseurs et escaliers;
- le renforcement et mise aux normes de l'éclairage du souterrain desservant les quais let 2;
- la mise aux normes des escaliers : mise en œuvre de bandes d'éveil à la vigilance (BEV),
 mise en œuvre de doubles lisses, mise en conformité des marches et contre-marches ;
- · la mise en conformité du passage planchéié entre les quais 2 et 3, pentes inférieures à 5 %;
- sur les quais : rehausse et reprise du revêtement en enrobé, mise en œuvre de bandes d'éveil à la vigilance, de panneaux et remplacement des candélabres.

d'autre part sur le financement de ces travaux. Il est en effet urgent de trouver un accord afin de réaliser les travaux aux dates prévues. En absence d'accord, les travaux seraient reportés à une échéance d'au moins 2 ans, sans garantie sur la disponibilité des financements.

SNCF Réseau est toutefois disposé à étudier tout aménagement complémentaire, mais cela ne peut avoir d'incidence sur les participations de l'État et de SNCF Réseau qui sont déjà fixées au maximum prévu pour ce type d'opérations et sur les seuls travaux qui y sont éligibles.

Connaissant votre attachement à ce projet, je tenais à vous faire part de ces éléments d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Préfer de Région

Plerre ARTOUI

Copie: Mre la Préfète du 6t et Goronne